

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2018

Présents : I. VERDUN, F.MASSARD, B.BERGERON, P.DELORME, N.PEYRELON, D.GRANDMONTAGNE, S.SAGUETON, A. MONTELLIMARD, A. FERRET, R. SOUVIGNET,

Excusés : M. ROUDON, N.SIMOND a donné pouvoir à R.SOUVIGNET, H. BONCOMPAIN a donné pouvoir à S.SAGUETON, C. DELORME a donné pouvoir à F.MASSARD, C. PELLEQUER a donné pouvoir à I.VERDUN,

1 - Désignation du secrétaire de séance : B. BERGERON a été désigné secrétaire de séance.

2 - Adoption du compte rendu du conseil Municipal du 13 Avril 2018 : Adopté à l'unanimité.

3 - Demande de subvention Programme Régional en faveur des communes de moins de 1000 habitants : La Région a décidé d'engager un programme pour accompagner les Communes rurales de moins de 1000 habitants dans le but de renforcer l'attractivité des bourgs et favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales. Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 15000 € pour l'investissement dans une aire de jeux pour enfants sur la place du village, devis estimatif de 25 000,00 €. Adopté à l'unanimité

4 - Embauche CDD :Accroissement saisonnier d'activité : filière technique ..

Suite aux entretiens, Monsieur Sébastien DEFAY a été retenu pour assurer les fonction d'agent technique polyvalent au sein de la Commune de Saint-Hostien.

Le contrat de recrutement proposé est un CDD pour accroissement saisonnier d'activité : filière technique à temps complet à compter du 22 Mai 2018 pour une durée de 6 mois dans un premier temps.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à son recrutement liées au recrutement de S.DEFAY. De plus Madame le Maire demande l'autorisation de recruter d'autres agents en cas de nécessité. Adopté à l'unanimité.

5 - Cession à la commune de la parcelle Section C N 1068, Le Bourg

La parcelle Section C N°1068, Le Bourg appartenant aux Habitants de Saint-Hostien a été aménagé comme suit : Création de places de parking à côté de l'école, création de toilettes publiques et futur déplacement du monument aux morts.

Il est nécessaire de régulariser la situation de transfert de la parcelle de la Section à la Commune.

Le prix de cette cession proposé pour la surface de 4 458 m² est de 0,50 centimes d'euros le m².

L'acte administratif sera rédigé par le centre de gestion de la FPT de la Haute-Loire et devra être signé par deux Adjoints en présence de Madame le Maire, seule habilitée à procéder à l'authentification de la vente.

Deux adjoints se sont proposés. P. DELORME représentant la section de Saint-Hostien et F.MASSARD pour la Commune de Saint-Hostien.

Le Conseil Municipal autorise la transaction ainsi que l'ensemble des démarches et nominations nécessaires pour procéder à la cession.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Encaissement des fonds de la sections de Pradeaux

La section de Pradeaux détentrice de la somme de 2142,74€ € souhaite réattribuer celle-ci à la Commune de Saint-Hostien qui sera attribuée à la rénovation de l'assemblée de Pradeaux (menuiserie des ouvertures). Adopté à l'unanimité.

Transfert d'un terrain en bordure de la N88 et signature de conventions avec la DIR Massif Central

Zone A: Transfert du terrain situé entre le panneau de la commune et le virage en direction du Suc de l'Arme dans le domaine public communal pour en assurer la gestion et l'entretien.

Zone B : Signature du convention d'entretien avec la DIR Massif Central et la plantation d'un massif végétal composé alternativement d'un cyprès, un rosier sur l'ensemble de la longueur de la N88 du cimetière jusqu'au panneau de la commune.

Zone C : Signature du convention d'entretien avec la DIR Massif Central pour pouvoir effectuer une réfection du terrain devant le cimetière pour pouvoir accéder au parking.

Le conseil municipal autorise le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaire à la réalisation de tous les actes précédents.

Adopté à l'unanimité.

Proposition de l'ONF sur la gestion des biens forestiers de la Commune et des sections sur la période 2018- 2037 :

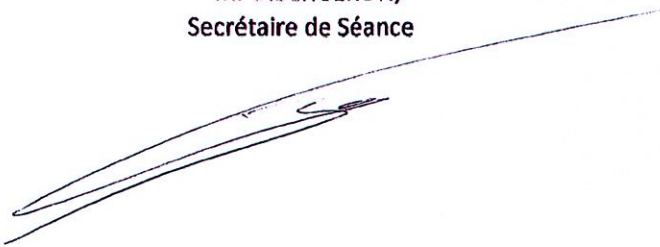
Le Conseil Municipal a décidé de valider le projet d'aménagement des forêts sectionales de la commune établi par l'O.N.F qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Dangerosité carrefour N88 / D433

Suite à la réception d'un courrier précisant la dangerosité du Carrefour RN88/D433 dans le sens le Puy-en-Velay. Il sera procédé à une analyse approfondie des solutions techniques réalisables.

Mr B.BERGERON,
Secrétaire de Séance



Mme I.VERDUN,
Maire de Saint-Hostien

